AFFAIRE N°26/6 - Réduction d'emprise de 16 m à 12 m de la future rue Vauban.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Urbanisme Directeur de Saint-Denis prévoit dans le quartier VAUBAN une future voie de 16 m d'emprise, reliant le Boulevard Sud à la rue du Butor.

Si cette emprise se justifiait pour le raccordement de cette voie au Boulevard Sud, elle semble au contraire trop grande au vu du dernier projet du Boulevard Sud où ce raccordement n'existe plus.

Par conséquent, une fois réalisée cette voie assurera la jonction de la rue du Bois de Nèfles (10 m d'emprise) avec la rue du Butor (12m d'emprise).

D'autre part, la réduction d'emprise envisagée permettra d'agrandir de 4 m les espaces verts et les zones de jeux du groupe d'habitation "Vauban II" qui bord cette voie.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le
16 Avril 1974
Le Secrétaire Général
signé : J.M. Ballière
Pour copie certifiée
conforme
Le Chef de Bureau
M. Rosier